

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
BP 274 44616 ST-NAZAIRE CEDEX
CCP NANTES 289-06 D
ACCES MINITEL: 08.36.29.11.11
TEL:0240225232- FAX:0240667360

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Société Anonyme
SIDES SA
182 RUE DE TRIGNAC

44600 ST NAZAIRE

Dépôt effectué par :

Société Anonyme
JOURNAL LA LOI
60, Quai des Orfèvres

75001 PARIS 01

Numéro RCS : SAINT-NAZAIRE B 006 580 195

<1333/1965B00019> R.I.E.

Dénomination sociale :

SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA SECURITE

Pièces déposées le 23/02/2000

Numéro : 200384

P.V. D'ASSEMBLEE du 14/01/2000
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR
Roy BROWN remplace Roberto GAPARINI

REFERENCE TARIFAIRE: décret du 29 AVRIL 1980 modifié: numéro 61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

Le Greffier,



S.I.D.E.S.

Société anonyme au capital de 2.075.000 Euros
Siège social : 182 rue de Trignac – 44600 SAINT-NAZAIRE
R.C.S. SAINT-NAZAIRE B 006 580 195

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 JANVIER 2000**

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-NAZAIRE

DEPOT ENREGISTRÉ LE : 23/2/00
NUMÉRO : 200 384

L'An Deux Mille,
Le Quatorze Janvier,
A Dix heures Trente minutes,

Les Actionnaires de la société S.I.D.E.S., société anonyme au capital de 2.075.000 Euros, divisé en 136.080 actions entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux sis 2 et 4 rue Blaise Pascal – 93150 LE BLANC-MESNIL, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres recommandées adressées aux Actionnaires le 28 décembre 1999.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle a été annexée une procuration donnée à Monsieur Eric PATRY représentant 136.070 actions et droits de vote y afférents.

L'Assemblée procède tout d'abord à la composition de son bureau.

Monsieur Eric PATRY préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration en vertu de l'article 36 des Statuts.

La société SICLI SA qui réunit parmi les Actionnaires présents, et acceptant, le plus grand nombre de voix, est appelée comme Scrutateur.

Monsieur Philippe CRUMOIS est désigné comme Secrétaire.

Il est constaté, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau que l'Assemblée réunissant la quasi-totalité du capital, soit plus du quart des actions pour les décisions de type ordinaire peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare de ce fait l'Assemblée régulièrement ouverte et donne la parole à Monsieur CRUMOIS qui précise que conformément à la loi, se trouvent déposés et mis à la disposition des Actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les statuts de la société,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation adressées aux Actionnaires le 28 décembre 1999,
- la copie et avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes le même jour,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée,
- le projet des résolutions soumis à l'approbation des Actionnaires,
- la liste des renseignements fournis sur les Administrateurs.

Monsieur CRUMOIS déclare ensuite que :

- les documents et renseignements relatifs à la présente Assemblée et énumérés à l'article 135 du Décret du 23 Mars 1967 ont été adressés aux Actionnaires qui en ont fait la



- demande ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions fixées aux articles 138 et 139 de ce Décret,
- la liste des Actionnaires a été tenue à la disposition des Actionnaires au siège social quinze jours avant la présente réunion,
 - et les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition du Comité d'Entreprise, dans les formes et délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur CRUMOIS rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- pouvoirs pour les formalités.

Monsieur CRUMOIS donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée.

Puis le Président, après avoir indiqué qu'il n'a pas été émis de vote par correspondance à l'occasion de la présente Assemblée, met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur R.L. GASPARINI de ses fonctions d'Administrateur à compter du 21 décembre 1999 décide de nommer :

- Monsieur R.F. BROWN, de nationalité Britannique, né le 1^{er} novembre 1956, demeurant West Morland House, West Morland Road – Maidenhead, Berkshire SL6 4 HB (Grande-Bretagne)

aux fonctions d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur R.L. GASPARINI, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures quarante cinq minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme



Philippe CRUMOIS
Secrétaire de l'Assemblée